

17-18 Novembre 2011

CAPL Liste d'aptitude de C en B

« Très bien mais ... » « C'est un dossier d'avenir » « Trop jeune »



Toulouse, le 24 novembre 2011

Déclaration Liminaire

Cette CAPL doit examiner les promotions de C en B par liste d'aptitude. Compte tenu de la fusion et de la création du corps unique de contrôleur des finances publiques le 1er septembre 2011, cette CAPL concerne les agents des deux filières. Toutefois étant en période transitoire les quotas de promotions et les modalités d'affectation seront encore gérés par filières.

Le nombre de dossiers à traiter est particulièrement conséquent : 81 pour la filière fiscale et 201 pour la filière gestion publique soit un total de 282. Les candidatures sont en augmentation de 19 dans la filière fiscale et en diminution de 34 dans la filière publique ce qui donne un total en diminution de 15. Cette année les collègues de la filière publique ont dû postuler de leur propre chef, ce qui constituait un grand changement dont ils n'ont pas toujours été informés correctement. Il apparaît à l'évidence que l'approche culturelle vis à vis de cette sélection est différente entre les deux filières.

Les conditions de préparation de cette CAPL sont complexifiées par le nombre de dossiers à examiner et le travail matériel qui incombe aux représentants du personnel. Une réflexion nous paraît nécessaire. Dans certaines directions le double des dossiers est mis à disposition des représentants du personnel et dans d'autres est transmis sur CD- ROM .

Par ailleurs, nous n'avons pas été informés des potentialités de promotions mise à la disposition de la direction et le rapport du directeur concernant les dossiers proposés « excellents » nous a été communiqué la veille de la CAPL alors que nous revendiquons qu'il soit réalisé pour tous les dossiers afin que tous connaissent une égalité de traitement. Nous remarquons aussi la sobriété des rapports de certains chefs de services ce qui conduit à une inégalité de traitement entre dossiers en raison de l'insuffisance de mise en valeur des candidatures.

Nous ne partageons pas la disposition nouvelle qui consiste à ne pas communiquer la liste de classement préalable à la CAPL.

Suite aux décisions ministérielles pour le « traitement social des fins de carrière », le nombre de promotions par liste d'aptitude est en très nette augmentation depuis 2008. Il l'était davantage dans la filière gestion publique, par choix de concentrer ces promotions supplémentaires sur la liste d'aptitude .La filière fiscale avait choisi de répartir les promotions supplémentaires entre la liste d'aptitude et les concours internes (normal et spécial).

Ces décisions conduisent à ne plus respecter les dispositions statutaires qui limitent les promotions par liste d'aptitude à 2/5 de tous les recrutements dans le corps des contrôleurs. C'est pourquoi la CGT revendique le respect des dispositions statutaires de limitation des promotions par listes d'aptitude.

Nous tenons aussi à déplorer l'insuffisance de formation initiale pour les promus.

Site internet : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

Email : cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

En augmentant sensiblement les recrutements en B par liste d'aptitude , en ne leur dispensant qu'une formation de courte durée, l'administration réalise des économies au regard de la formation initiale sur un an dispensée aux lauréats des concours. Par contre, elle ne permet pas à ces promus d'exercer leurs missions de contrôleurs dans les meilleures conditions.

Ces constats confirment notre opposition à l'égard des conditions de sélection et nous estimons qu'il y a beaucoup à gagner en termes de transparence et d'objectivité.

Nous tenons ici à rappeler notre opposition à la liste d'aptitude et nous revendiquons son remplacement par un réel examen professionnel.

Tout au long de cette CAPL nous interviendrons pour défendre les intérêts des collègues qui postulent afin que tous les dossiers connaissent l'égalité de traitement. □ Cette défense s'articule avec nos revendications en matière de reconnaissance des qualifications qui reste à réaliser à la DGFIP.

Comment aussi ne pas dénoncer la baisse du pouvoir d'achat imposée aux fonctionnaires avec la désindexation de l'évolution des salaires par rapport aux prix à laquelle s'ajoute le blocage de la valeur du point d'indice, la hausse des cotisations retraite, la hausse des cotisations mutualistes ?

Comment aussi ne pas dénoncer le coup de force du nouveau recul de l'âge de départ à la retraite décidé par le président de la République et le gouvernement ?

A cela s'ajoute les conséquences des suppressions d'emplois qui, outre leur impact sur les conditions de travail, altèrent gravement l'exercice des missions et aggravent les injustices des lois fiscales qui pénalisent les couches populaires et les catégories intermédiaires alors que les plus fortunés bénéficient de dispositions très avantageuses. Les dispositions fiscales prises ces dernières années favorisent les plus aisés, creusent le déficit budgétaire, obligent l'Etat et les collectivités territoriales à recourir à des emprunts, souscrits auprès des plus riches qui augmentent leur immenses fortunes sur le dos des collectivités et des contribuables. □ Les récentes dispositions annoncées ponctionnent les salariés qui vont devoir en supporter les quatre cinquièmes alors que les plus riches ont bénéficié de 2 milliards d'euros avec la réforme de l'ISF.

Le Président de la République et le gouvernement essaient de jouer de plus belle la division des salariés du public et du privé au travers du délai de carence en cas de maladie. □ Nicolas SARKOZY pointe du doigt la fraude sociale mais se targue d'en faire de même avec l'oligarchie de la Finance. □ Il s'agit d'une nouvelle mise en cause du droit de se soigner qui fait suite à la hausse des ponctions sur les mutuelles, aux restrictions de remboursement des soins qui frappe de plein fouet les catégories populaires et conduit à une part grandissante de la population qui ne peut se soigner. □ Par contre le Président ne dit rien de la fraude fiscale, des exonérations de cotisations sociales dont bénéficie les employeurs , des dettes patronales à la Sécurité Sociale et des fraudes patronales sur les accidents du travail.

Pour nous il n'est pas question d'accepter ces décisions car les fonctionnaires comme tous les autres salariés ne sont en rien responsables de la crise et les mesures d'austérité ne vont faire que l'aggraver.

Les débats

Au cours des débats, les élus CGT se sont attachés à ne pas opposer les collègues entre eux mais à démontrer la qualité des dossiers présentés. La question des salaires a maintes fois été évoquée. Si aujourd'hui les personnels postulent pour l'accès au grade supérieur par voie de la liste d'aptitude, c'est non seulement pour une reconnaissance professionnelle mais aussi pour avoir une meilleure rémunération, qui plus est à quelques mois du départ à la retraite.

Site internet : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

Email : cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

La catégorie C est la plus mal payée à la DGFIP. Avec comme pour les autres catégories des collègues qui parfois sont rentrés tardivement dans l'administration après un passage dans le privé nous estimons légitime qu'ils aient droit à un couronnement de carrière.

Nous avons été conduit à le préciser car la parité administrative le contestait. Nous lui avons objecté que cela existait pour les A+ avec, par exemple, des nominations en qualité de conservateur des hypothèques apportant 80 points d'indice à six mois du départ en retraite.

Par ailleurs en demandant à ce qu'un collègue de catégorie C exerce des missions relevant d'un emploi de la catégorie B, on assiste bien là au paiement à bas coût de contrôleurs sans garantie aucune de finaliser le changement de grade.

La Direction s'est justifiée par des réponses toutes faites sur les classements des collègues dans les trois catégories.

La CGT est revenue en séance sur le guide des travaux de la liste d'aptitude. Tout au long des débats, la Direction indiquait que c'est la situation de l'agent sur les cinq dernières années qui étaient prise en compte. Mais, il existait une fiche sur ce guide qui stipulait la notation de l'agent sur les dix dernières années (pas de note négative) et le fait de n'avoir pas avoir eu de sanction disciplinaire.

Interventions des syndicats

Les représentants du personnel ont évoqué 93 dossiers classés « très bons » ou « à revoir » afin d'obtenir l'évolution positive de leur classement. Voici le détail des interventions de la CGT et leur résultat.

	CGT	Résultats interventions CGT
« Très Bons »	13	5 dossiers classés excellents
« A revoir »	19	4 dossiers classés très bons
Total	32	

Votes des organisations syndicales :

Liste « Excellents » : CGT : **contre**, Parité administrative et FO : pour, Solidaires : abstention.

Liste « Très Bons » : CGT, FO : **contre**, Parité administrative : pour, Solidaires : abstention.

Liste « A Revoir » : CGT, FO, Solidaires : **contre**, Parité administrative : pour

Le vote des élus CGT ne vise en aucun cas les collègues qui pourront passer au grade supérieur par liste d'aptitude à l'issue de la CAPN. La CGT a réaffirmé par ce vote, tout l'arbitraire dans ce mode de sélection et revendiqué le remplacement de la liste d'aptitude par un réel examen professionnel.

Bilan CAPL et comparatif avec 2010

	2010			2011		
	Nbre candidatures	Nbre dossiers excellents proposés par CAPL	Décisions CAPN	Nbre candidatures	Nbre dossiers proposés excellents par direction avant CAPL	Propositions après CAPL
Filière Gestion Publique	235	31	27	201	21 + 1 DISI	26 + 1 DISI
Filière Fiscale	62	19	15	81	13 + 1 DISI	18 + 2 DISI
Total	297	50	42	282	34 + 2 DISI	44 + 3 DISI

Vous trouverez sur le site ULYSSE 31 la liste des collègues concernés avec leur rang de classement en excellent décidé par la parité administrative. La liste des promus sera décidée en CAPN en mars 2012.

Questions Diverses

Remboursement des frais de déplacement : compte tenu des arrêtés comptable à fin novembre, les collègues ne vont plus être remboursés de leurs frais d'ici fin janvier. Les élus CGT sont intervenus pour que des avances sur remboursement de frais de déplacement soient faites durant la période de gel de remboursement des frais. La Direction a répondu qu'elle allait étudier la question. Avec le gel du point d'indice, et les diverses mesures qui grappillent chaque jour un peu plus sur les salaires, une solution doit être trouvée rapidement.

Temps de trajet : de nombreux collègues (formateurs ou stagiaires) sont appelés à se déplacer loin de Toulouse pour des formations. Lorsque celles-ci commencent de bonne heure, les collègues sont obligés de partir la veille, empiétant ainsi sur le temps personnel. En s'appuyant sur un décret fonction publique, les élus CGT sont intervenus pour que la Direction compense ces temps de trajet en crédit d'heures ou demi-journées de récupération. La Direction va étudier le dossier.

Mutation sur poste spécifique : La Direction a annoncé que la Direction Générale allait proposer en mutation sur poste spécifique : 1 poste de B sur Saint-Béat et 1 poste de C sur l'Isle-en-Dodon.

Depuis de nombreuses années, la CGT Finances Publiques mène la bataille avec les personnels, la population et les élus pour le maintien et le développement des services publics. L'annonce de la Direction doit permettre de combler les emplois vacants dans de tels centres des Finances Publiques. La CGT veillera à son attribution, notamment à ouvrir ces postes aux personnels des deux filières.

Vos représentants CGT se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire :

Maïté SERENA, Rachel TISNE-BRISON, Robert BLANCO, Alain FRATTINI, Laurent BONNET, Boris BEAUDOIN

Experts : Anne-Marie REVEL, Luc WAY.

Site internet : <http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

Email : cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr